



JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR
DU LOIRET

VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES LOIS

ANCIEN
MINISTRE

Question écrite

Compensations financières liées à la proximité d'une centrale nucléaire.

M. Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le cas d'une commune située à 19,5 km d'une première centrale nucléaire et à 16 km d'une seconde centrale nucléaire. Cette commune n'a bénéficié jusqu'à ce jour d'aucun des dispositifs mis en place pour apporter des compensations financières à la proximité de centrales nucléaires. Or elle a subi les contraintes afférentes et, eu égard aux risques éventuels, elle est incontestablement aussi exposée voire davantage que des communes situées à proximité d'une seule centrale nucléaire. Il faut noter, de surcroît, qu'une répartition géographiquement plus large du produit fiscal issu des centrales nucléaires permettrait une meilleure irrigation de territoires ruraux défavorisés et un développement économique plus équilibré et plus harmonieux des zones situées à proximité de ces centrales. Le dispositif de compensation donnant lieu à des adaptations suite à la suppression de la taxe professionnelle, il lui demande quelles dispositions il entend prendre, dans ce contexte, à l'égard des communes qui sont dans la situation évoquée. Il lui demande en outre quelles dispositions il entend prendre pour revoir la règle imposant la présence d'au moins dix salariés de la centrale nucléaire dans une commune pour que celle-ci puisse bénéficier des compensations sus mentionnées, règle dont les effets apparaissent aussi injustifiés qu'injustes.